



DELIBERATION N° 170/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT) 2019-2022 DE LA GUYANE

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 28
Nombre de Procuration : 07
Date de convocation : vendredi 22 octobre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote : 35
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-neuf octobre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Julner BELIZAIRE, Dominique BERTONI, Ruth BIDIU-CEPRIKA (Visio), Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY (Visio), Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD (Visio), Yahya DAOUDI, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Nestor GOVINDIN (Visio), Chester LEONCE (Visio), Yolande MILZINCK-CINCINAT, Sandrine JACQUES-GAÏL (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Stéphanie PREVOT BOULARD, Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Hélène SERVIUS, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Farah KHAN → **Procuration** à Julner BELIZAIRE, Patrick LECANTE → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Claude PLENET → **Procuration** à Liser CLIFFORD, Eliodore TORVIC → **Procuration** à Gilles ADELSON, Patricia VICTOR → **Procuration** à Xavier CLERVAUX, Hélène PAUL → **Procuration** à Seedna DELAR, Teed GASPARD → **Procuration** à Thierry ELIBOX

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU, Daniel CASTOR, Jean-Victor CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY, Christian FAUBERT, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Axel RINO, Corinne SIGER, Rolande SILEBER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Xavier CLERVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant que le Préfet a alerté les 4 signataires du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) de la Guyane (Président(e)s d'EPCI, Président de la CTG, Etat) à signer un avenant au contrat du 08 juillet 2019 ;

Considérant que les crédits contractualisés s'élèvent à 249 M€ pour l'Etat, 197 M€ pour la CTG et 4,7 M€ pour les EPCI ;

Considérant que cet avenant est un avenant technique et administratif portant sur les 3 points suivants : recalibrage du volet technique, intégration des crédits Plan de Relance et mise à jour et ajustement techniques et qu'il est sans incidence financière pour les 4 EPCI ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mercredi 27 octobre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 170/2021/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n°1 au Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2022 de la Guyane.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 170/2021/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n° 1 au Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2022 de la Guyane.

APPROUVE l'avenant n° 1 au Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2022 de la Guyane.

APPROUVE la maquette financière modifié comme suit :

CCT-GUYANE 2019 -2022	Crédits contractualisés CCT				Crédits contractualisés avenant n°1 CCT			
	TOTAL	État	CTG	EPCI	TOTAL	État	CTG	EPCI
	Montant (en M€)				Montant (en M€)			
1-Volet Cohésion des territoires	367,415	41,550	138,470	0,70	545,332	61,550	119,428	0,70
2-Volet Mobilité multimodale	290,085	157,100	55,130	0,00	500,990	215,900	74,745	0,00
<i>DONT Objectif stratégique 2 : Investissements routiers</i>	<i>273,785</i>	<i>150,110</i>	<i>52,030</i>	<i>0,000</i>	<i>289,371</i>	<i>200,610</i>	<i>71,645</i>	<i>0,000</i>
3-Volet Territoires résilients	30,656	19,903	0,250	4,000	26,476	19,903	0,250	4,000
4-Volet Territoires d'innovation et de rayonnement	10,756	6,569	1,270	0,000	24,411	6,569	1,270	0,000
5 – Volet Cohésion sociale et employabilité	73,084	69,084	2,00	0,00	73,084	69,084	2,00	0,00
TOTAL	762,156	294,206	197,120	4,70	1 170,29	373,006	197,693	4,70

AUTORISE le Président à procéder à toutes les inscriptions budgétaires nécessaires.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 29 octobre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK